

# BULLETIN MUNICIPAL

## de St-Martin-du-Vieux-Bellême

N° 31 - Décembre 2023

### Sommaire

Mot du Maire	page 1	Manifestations de la Commune	pages 13 - 14
Vie de la commune - Les Finances	pages 2 - 3	Comité des Fêtes	page 15
Recensement2024 - Adressage	pages 4 - 5	Services à la population de la CDC	pages 16 - 17
Les Travaux : Eglise - Déviation	pages 6 - 10	Services utiles, État Civil, Agenda	pages 18 - 19
Collectes ordures ménagères	pages 11 - 12	Informations pratiques	page 20

### Édito de Serge CAILLY, votre Maire

La période de fin d'année me donne l'occasion de faire un point sur les événements passés, les réalisations menées à bien en 2023 et d'envisager les projets à réaliser par le conseil municipal jusqu'à la fin du mandat en cours.

Les travaux de restauration du clocher de notre église (façade-charpente-toiture) ont débuté en mai 2022 pour se terminer en mars 2023, conformément au cahier des charges de même que les travaux de récupération d'eau de pluie à partir des gouttières et installation d'une cuve de 5.000 litres.

Les travaux de la déviation sont terminés depuis fin novembre, l'inauguration étant prévue en décembre. Ce chantier a nécessité beaucoup de négociations et de suivi avec le Conseil Départemental et l'entreprise Toffolutti chargée des travaux. La négociation a porté notamment sur la rénovation des routes et la création d'une importante plateforme d'ordures ménagères à la Bruyère, le tout financé par le Département. Cette plateforme, sous vidéo surveillance est en service depuis le 09.12.2023.

Un investissement est également programmé en janvier 2024 par le Territoire Energie 61 pour la mise en LED de tout l'éclairage public rue Pierre de Romanet, routes de Mortagne et de Mamers.

Le conseil municipal envisage d'ici la fin de son mandat en 2026, la rénovation d'une partie de la rue Pierre de Romanet, de la toiture de la sacristie, (travaux nécessaires pour protéger les fresques du XVIème siècle), de la restauration des vitraux, de l'aménagement du parking de l'église et de l'enfouissement des réseaux au nouveau monde.

L'année 2023 a aussi été marquée par l'organisation d'une démarche citoyenne participative sur le projet de fusion entre notre commune et celle de Bellême. Si cette démarche citoyenne, que j'ai souhaitée, a rencontré un vif succès avec plus de 42% de votants (sans procédure de procurations), je regrette néanmoins son résultat, considérant une occasion particulièrement perdue pour le développement de notre territoire. Ce rapprochement aurait, en effet, permis de pérenniser un niveau d'investissements très intéressant pour notre commune, d'assurer une dotation supplémentaire de l'Etat tout en ayant un impact très faible sur l'évolution de notre fiscalité. Ce résultat continue de refléter un état d'esprit qui a souvent prévalu dans le département, principalement à l'origine de la faiblesse des infrastructures actuelles de transport (pas de TGV première autoroute en 2005) favorisant un enclavement que le Conseil Départemental s'attache aujourd'hui à réduire notamment par le numérique en étant à la pointe de l'installation de la fibre pour tous les habitants. Il est vraiment dommage que nous n'ayons pas suivi la parole de Churchill « Prenons le changement par la main avant qu'il ne nous le prenne par la gorge ».

Je souhaite aussi dans cet édito relayer tout particulièrement le message de la Présidente du Comité des Fêtes que vous trouverez dans ce bulletin pour faire un appel à celles et ceux qui voudraient s'engager dans ce Comité pour assurer la relève notamment des postes de Président(e) et de Trésorier(e).

Je vous présente en mon nom et en celui du Conseil Municipal de très bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2024.

# — LA VIE DE LA COMMUNE —

## Les décisions du Conseil Municipal

### Conseil du 21 Novembre 2022

- Approbation du rapport n°5 de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des charges transférées)
- Délibération pour la plus-value d'une poutre en bois pour l'église

### Conseil du 23 janvier 2023

- Autorisation engagement de liquidation des crédits ouverts 2022
- Délibération du devis de luminaires pour l'Eglise
- Délibération donnant habilitation au CDG61 concernant le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
- Délibération de l'étude d'effacement de réseaux par le Te61 pour la route de Mamers et le Nouveau Monde
- Délibération sur les modalités de la consultation du 18 juin 2023

### Conseil du 06 mars 2023

- Vote du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Vote des subventions 2023
- Vote du budget 2023

### Conseil du 9 juin 2023

- Décision modificative n°1
- Proposition AXA d'un projet complémentaire santé pour les habitants

### Conseil du 19 juin 2023

- Vote officiel du conseil sur la création ou non de la commune nouvelle

### Conseil du 18 septembre 2023

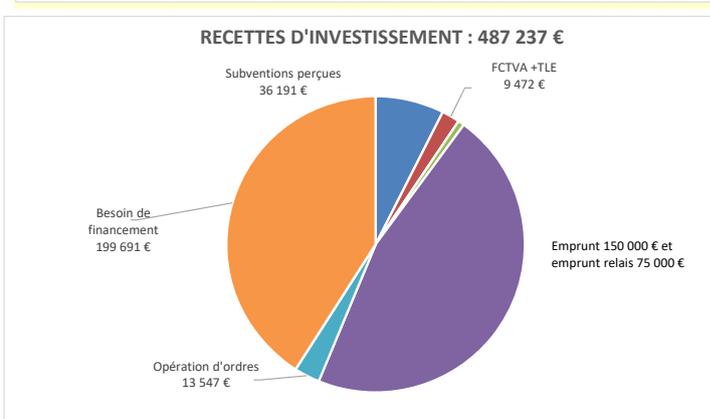
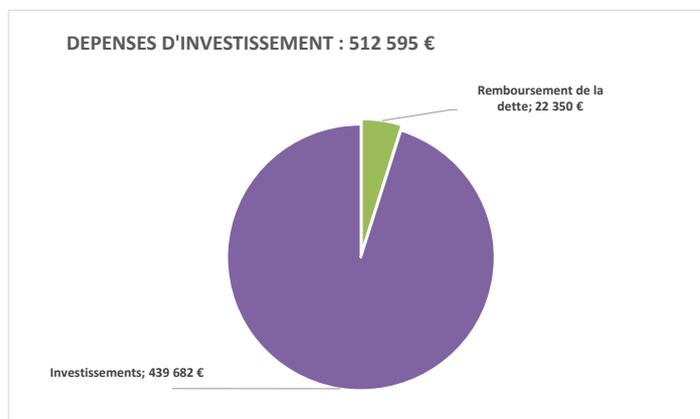
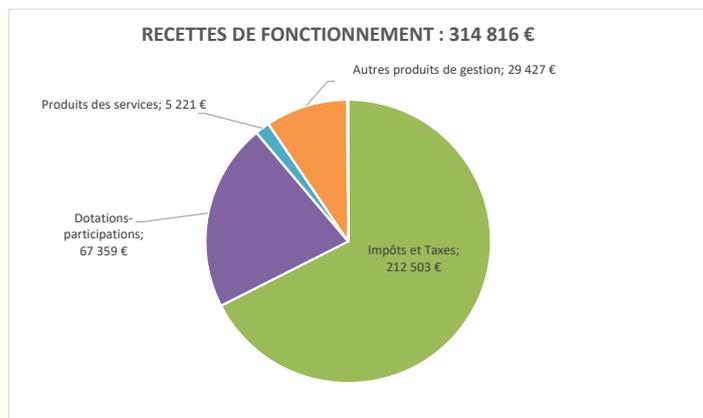
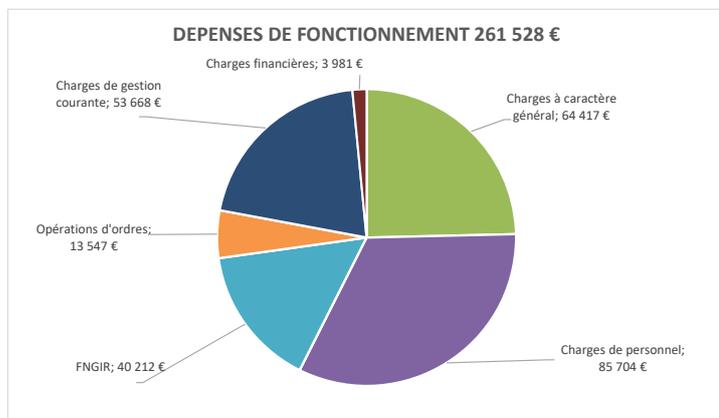
- Délibération pour autoriser le maire à ester en justice et choix du cabinet d'avocat représentant la commune
- Subventions scolaires 2023 pour 2 élèves de Belforêt
- Délibération pour le fond de concours 2023 de la CDC

### Conseil du 20 novembre 2023

- Délibération portant mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics de la fonction publique territoriale
- Décision modificative n°2 sur chapitre 012
- Délibération nommant un agent coordonnateur et deux agents recenseurs
- Délibération des devis des 2 candélabres et leur branchement + caméra pour surveiller le centre des ordures ménagères de La Bruyère
- Délibération pour la toiture, le parking et les vitraux de l'église
- Délibération du rapport n°6 de la CLECT
- Délibération de la proposition de vente d'une partie d'un terrain C425 à La Bruyère à M. et Mme Andreotti
- Délibération d'achat de la cour commune du Nouveau Monde cadastrée C392 pour 1 €
- Délibération pour les demandes de DETR et la Fondation du Patrimoine sur les investissements de 2024.
- Approbation du rapport d'activité du Parc Naturel du Perche

# LES FINANCES

Lors de la séance du Conseil du 06.03.2023, le Conseil municipal de Saint Martin a adopté le compte administratif 2022 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 53.287 € et un résultat cumulé de 295.712, 46 € en concordance avec la situation de trésorerie de la commune. Cette situation a été validée par la Trésorerie Générale à travers le compte de gestion.



**Endettement de la commune au 31.12.2022 : 213.000 €**

Emprunt 2022 pour rénovation de l'église.....	150.000,00 €
Emprunt 2013 (15 ans) pour enfouissement des Réseaux au lotissement des Tilleuls	62.787,00 €

## Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 a été voté par le Conseil Municipal. Il est, bien entendu équilibré. Il se compose en deux parties :

- la section de fonctionnement à 294.545 € est composée des dépenses et des recettes qui permettent à la commune d'assurer ses missions au quotidien.
- la section d'investissements à 269.988 € qui nous permet de continuer à mener à bien nos différents programmes de travaux.

### LA FISCALITE LOCALE 2023 :

Les taux des impôts directs 2023, votés au budget primitif, restent inchangés. Les bases, en augmentation de 7,1%, nous sont notifiées par les services fiscaux.

- Taxe d'Habitation (pour résidences secondaires) 9,09 %
- Taxe Foncière (bâti)..... 8,65 %
- Taxe Foncière (non bâti)..... 19,29 %

### SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Le Conseil Municipal oriente l'attribution des subventions vers :

- les associations de St Martin (Comité des Fêtes, St Martin Patrimoine),
- les enfants de la commune (moins de 16 ans) participant à un voyage scolaire et/ou des activités sportives,
- les associations caritatives installées principalement dans le périmètre de la commune.

**Un montant de 3.000 € a été reconduit**

# LE RECENSEMENT 2024



**Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !**

Encore plus simple par internet

🔍 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



**Le recensement démarre le 18 janvier.  
Vous serez prévenu par votre mairie.**

Cette année, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **18 janvier 2024**.

## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune (Christine Frétard ou Nadine Boulay), vous fournira une notice d'informations soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 23 janvier 2024,

**Contactez la commune : 02.33.73.03.05**

**Le recensement de la population se déroulera  
du 18 janvier au 17 février 2024.**

**Des permanences seront tenues en mairie  
pour les personnes n'ayant pas accès à l'informatique**

**Les lundis 22 et 29 janvier de 14h30 à 16h30**

**Les jeudis 25 janvier, 1er et 8 février de 14h30 à 16h30**



Nous remercions les agents recenseurs

**Nadine Boulay et Christine Frétard**

qui ont accepté cette mission.

## L'ADRESSAGE

Les travaux relatifs à la mise en place de l'adressage sur toute la commune se poursuivent en collaboration avec l'équipe dédiée du Conseil Départemental.

La mise en place va nécessiter une décision du Conseil Municipal sur l'adoption des modalités retenues (nom de voies- principe de numérotation) puis de l'achat et de la mise en place de tous les numéros et panneaux.

Cette opération d'importance devrait être opérationnelle à la fin du 2ème trimestre 2024.



# Travaux réalisés

## Eglise

Le projet de restauration de notre église est aujourd'hui réalisé. Il a porté sur la restauration des façades, de la charpente, de la toiture, la mise à niveau du réseau électrique des cloches, la mise en place d'un système de protection contre la foudre ainsi que sur la récupération des eaux de pluie via l'installation d'une cuve de 5000 litres.

Les travaux dont le montant s'est élevé à 348.000 € HT tous frais compris ont débuté en mai 2022 pour se terminer, conformément au cahier des charges en mars 2023. Pour financer ces travaux, rappelons que nous avons bénéficié de 172.000 € de subventions aujourd'hui intégralement versées.



Le 14 décembre 2022, le nouveau coq intégralement fabriqué à Villedieu les Poêles et installé à 34 m de hauteur a été béni par l'abbé Henri.



Le 7 octobre 2023, une manifestation relative à l'inauguration des travaux de restauration du clocher a été organisée en présence de Véronique Louwagie députée, Thierry Liger conseiller régional, Anick Bruneau conseillère départementale et Présidente du Parc Régional du Perche, Isabelle Thierry, Présidente de la Communauté de Communes et Olivier Gronier, Directeur Régional adjoint et Directeur Départemental de la Fondation du Patrimoine.



Le maire a souligné, au cours de son allocution, que sans le soutien des financeurs :

Etat - Département - Fondation du Patrimoine et l'Association de Sauvegarde de l'Art Français,  
cette opération de sauvegarde de notre patrimoine n'aurait pu être réalisée.

Il a bien entendu remercié l'architecte, M. Maffre pour son professionnalisme, ses conseils et la qualité de pilotage, de coordination et de gestion du chantier qui n'a pris aucun retard, tout en respectant scrupuleusement les modalités et règles de l'appel d'offres.

Les remerciements ont été également aux entreprises ayant réalisé les travaux :

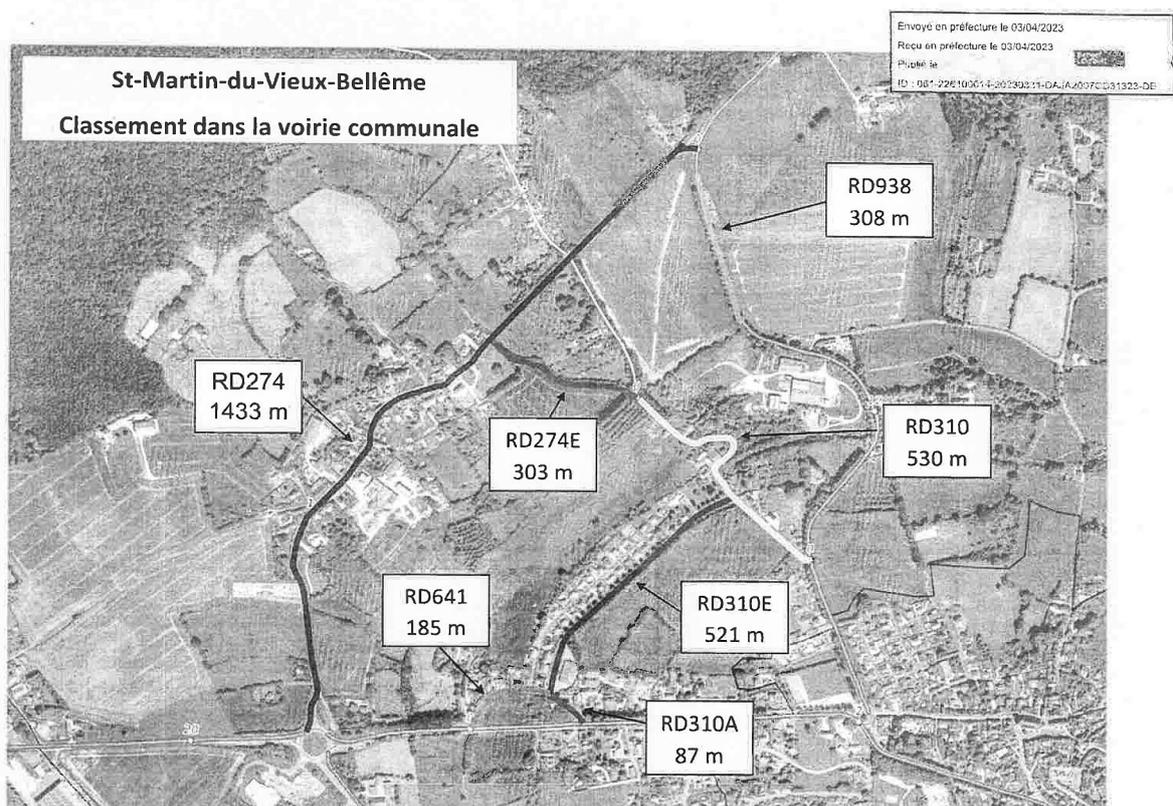
Pierre et Patrimoine pour la maçonnerie,  
Cruard pour la Charpente,  
Becquet pour la toiture et  
Martin pour la récupération des eaux.



# DÉVIATION

Tout arrive. Les travaux de la déviation se terminent. Ils auront assuré, depuis plus de deux ans, une partie importante de l'activité de la commune - enquête publique - négociations avec le Conseil Départemental - réunions hebdomadaires depuis le début des travaux le 02 avril 2023. L'inauguration est prévue le 19 décembre 2023.

La négociation avec le Département a porté sur la rénovation des routes dont le classement est passé de départementales en communales et la création d'une plateforme d'ordures ménagères à la Bruyère, le tout pris intégralement en charge par le Département selon les modalités suivantes :



## Travaux Négociés effectués par le Conseil Départemental

- 1 - Du giratoire RD 955 à Bellême Bois : réalisation d'enrobés (480m)
- 2 - De Bellême Bois à RD 310 : pas de travaux mais versement d'une soulte de 40.000 €
- 3 - De RD 274 E à RD 938 : création de la plateforme d'ordures ménagères (320 m)
- 4 - De RD 274 E à RD 310 : réaménagement en voie verte (303 m)
- 5 - Du giratoire Est à RD 938 : élagage-réparation- bicouche (530 m)
- 6 - De RD 455 à RD 310E : curage et bicouche (185 m)
- 7 - De RD 310 A à RD 310 E : réparation et bicouche (87m)
- 8 - De RD 310 A à RD 310 : élagage et bicouche (521m) route de la Gare
- 9 - Sur 938 (308m) suppression des glissières bois.

Par ailleurs, une taille d'entretien de tous les arbres sera réalisée avant transfert des voies et un nouveau plan de signalisation sera pris en compte sur les voies sans issue, les limites d'agglomérations de même que les nouveaux panneaux seront posés.

La plateforme d'ordures ménagères, opérationnelle le 09.12.2023, sera rapidement équipée de deux candélabres et d'un système de vidéosurveillance.



1 - Entrée de St Martin



3 - Plateforme d'ordures ménagères



4 - Réaménagement en voie verte



8 - Route de la Gare



Rond Point Carrefour Market



Arrivée de la route de Mortagne vers la déviation et Bellême



Route de la Bruyère au giratoire Est



Tracé de la déviation



Giratoire Est

## – Autres travaux 2023 –

Dans un souci de réduire la facture énergétique, l'éclairage public du Bourg et des routes de Mamers et de Mortagne passera en LED. Les travaux dont la réalisation est prévue en janvier 2024 par le Territoire Energie 61 s'élèvent à 21.000 € subventionnés à hauteur de 10.000 € par le syndicat.

- Acquisition de trois poubelles (une à l'abri bus - une à l'entrée de l'église, la dernière à côté de la table existante sur le côté de l'église) et une table de pique-nique pour un coût total de 2.568 €
- Réfection de la grille d'assainissement rue Belle Fontaine pour un coût de 5.026 € en janvier 2024.

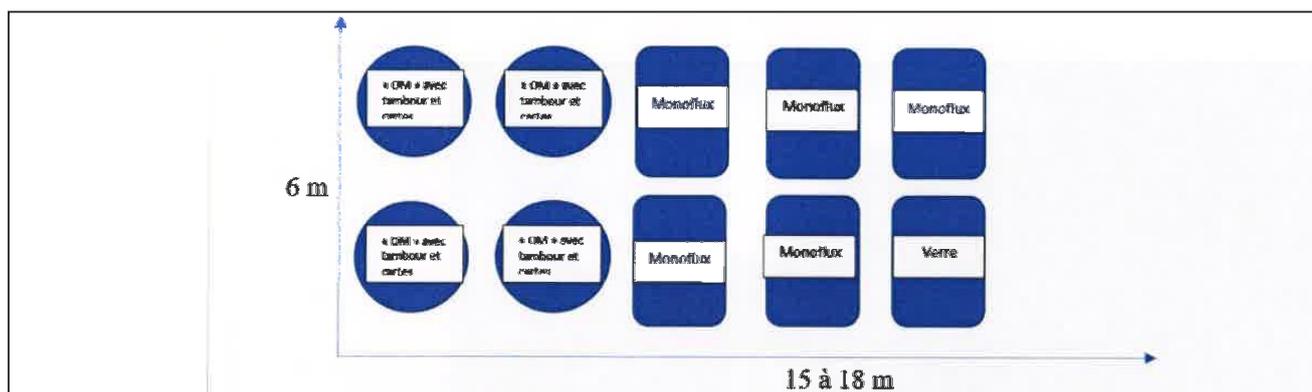
Les priorités définies sont les suivantes :

- 1- La réfection de la toiture de la sacristie afin de protéger les fresques du XVIème siècle et la rénovation des vitraux.  
Ces investissements d'un montant HT 45.000 € devraient pouvoir bénéficier d'une subvention de la Fondation du Patrimoine
- 2- L'aménagement du parking de l'église pour un coût d'environ 25.000 € pour lequel une subvention DETR (dotation équipements des territoires ruraux) sera sollicitée.
- 3- Projet d'enfouissement des réseaux au nouveau monde (sous réserve de l'accord du Territoire Energie 61). Nous avons sollicité une réunion avec le syndicat.
- 4- Relèvement de 28 tombes par l'entreprise Mousset pour un coût de 10.000 €.  
La procédure administrative sera engagée en 2024.
- 5- Réparation de la tombe du curé pour 500 €

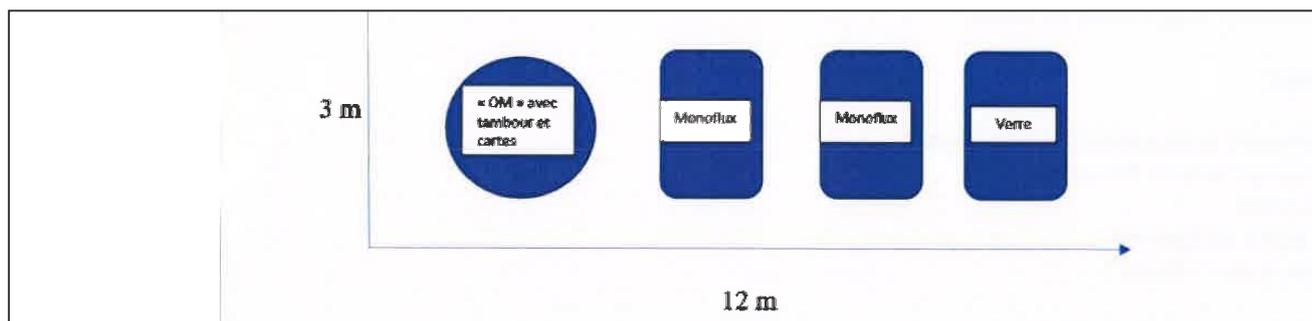
La commission travaux étudiera, après les travaux de la déviation, les conditions dans lesquelles la rue Pierre de Romanet (notamment de Bellême Bois jusqu'au niveau Belle Fontaine) pourra être rénovée dans la limite de la soulte de 40.000 € versée par le Conseil Départemental.

## Point sur la Réorganisation de la Collecte des Ordures Ménagères

### Point d'apport des Bruyères (route de Mortagne)



### Point d'apport des Tilleuls



# NOUVELLE ORGANISATION DES POINTS DE COLLECTES DES DÉCHETS À PARTIR DU 01/12/2023

- **Carrefour de La Bruyère** : ouverture d'une plateforme comprenant 4 conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères avec tambours 30 litres (photo ci-dessous). Plateforme sous vidéo-surveillance.
- **Point des Tilleuls** : installation de conteneurs aériens pour les ordures ménagères avec tambours 30 litres.
- Les deux points seront équipés en conteneurs pour le tri sélectif : **monoflux pour les emballages en plastique, métal, carton et le papier**, **verre pour les emballages en verre**.
- **Cette nouvelle organisation entrainera le retrait des conteneurs du point de Carrefour Market**



Les conteneurs avec tambours (photo ci-dessus) permettent de déposer uniquement des sacs de 30 litres maximum et éviter ainsi les dépôts de déchets autre que les ordures ménagères.

Ils seront accessibles pour le moment sans badge d'ouverture.

Le SMIRTOM vous informera de la distribution des badges qui aura lieu en 2024.

## – Manifestations de la Commune –

### Remise des dictionnaires et calculettes aux futurs collégiens le 30 juin 2023

Comme chaque année, nous avons réuni dans la salle de la mairie les enfants de la commune venant de terminer leur année de CM2 et se préparant à intégrer le collège en 6ème.

A l'occasion de cette manifestation, nous avons remis à **Louise Lemaréchal Vitis, Tom Guerin, Erynne Boulonne, Axelle Duteil**, un dictionnaire franco anglais ainsi qu'une calculette scientifique, cadeaux très utiles pour aborder le cycle secondaire.



### Inauguration de l'Arbre de naissance le 15 Septembre 2023



Le 15 septembre a eu lieu l'inauguration d'un cerisier en l'honneur des enfants de la commune nés en 2022. Les enfants suivants ont désormais une plaque à leur nom et prénom installée devant cet arbre fruitier :

**POSSON OLIVIER Ethan né le 12.02.2022 - PERRUT BOURGOUIN Jeanne née le 01.03.2022**  
**BAROCHE Marceau né le 02.08.2022 - FOUCAULT Rémy né le 29.11.2022**

C'est la 11<sup>ème</sup> année que cette manifestation est organisée.  
Nous bénéficions désormais d'un véritable verger derrière le terrain de foot.

## CONCERT DE « ONCE IN A BLUE » LE 07.10.2023



Cette manifestation a été organisée par Guy Montinet, Président de Saint Martin Patrimoine, pour aider au financement des travaux de restauration de notre église et faire davantage découvrir cette dernière.

Une cinquantaine de personnes ont assisté à ce concert remarquablement joué et chanté par les artistes de « ONCE IN A BLUE ».

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023

Comme chaque année, la cérémonie du 11 novembre, commémorant la victoire et la paix a été organisée. Le maire a lu à cette occasion le message du Ministre des Armées et déposé une gerbe au monument aux morts.

Le maire a tenu à remercier Fernand Garnier qui accepte depuis plusieurs années d'être porte-drapeau.

Les participants se sont ensuite retrouvés dans la salle des associations pour partager le verre de l'amitié.



## REPAS DES AINÉS



47 personnes ont partagé le repas préparé par le restaurant La Paix à Bellême et dansé au rythme de la musique jouée par Nicolas et Johanna ROCQUIN.

La décoration de la salle et l'animation ont été assurées par Bernard et Claudine ROTTIER ainsi que certains membres du comité des Fêtes et du Conseil municipal.

Monsieur et Madame Colin, doyens présents dans l'assemblée ont été récompensés. Une tombola a aussi été organisée, tous les participants ont reçu un prix.

## COMITÉ DES FÊTES

Présidente du comité des Fêtes de St Martin depuis 2017, et changeant de dizaine, j'estime pour moi qu'il est temps de passer le relais.

**Le 12 janvier prochain, lors de l'assemblée générale du comité des Fêtes, je ne me représenterai donc pas, souhaitant que d'autres bénévoles prennent la relève.**

**J'en appelle d'ailleurs à toutes les bonnes volontés souhaitant se mobiliser afin que l'association poursuive son rôle d'animations lors des manifestations qu'elle réalise (repas dansant, loto, Fête communale, Noël des enfants)**

L'équipe actuelle de 15 bénévoles est très dynamique mais quatre personnes ont décidé de se retirer, notamment la Présidente et la Trésorière, il est donc absolument nécessaire de les remplacer.

### Noël des Enfants 2022



Le 17 décembre 2022 ont été réunis 38 enfants et 40 adultes pour accueillir le Père Noël qui était escorté par Nathalie et ses poneys de l'Ecurie de Thalie, un goûter a été dégusté avant la distribution de cadeaux

### Repas dansant du 11 Mars 2023

**Toujours autant de convives (environ 120 personnes) pour déguster une choucroute ou une marmite Sarthoise préparée par Emmanuel, la soirée était animée par Nicolas et Johanna dans une bonne ambiance**

# Les Services à la Population de la Communauté de Communes



Deux Espaces **France Services** ont été labellisés à Val-au-Perche et à Bellême (en dessous de la Mairie). Ils prennent le relais des Maisons des Services au Public (MSAP) dont la maison principale était à Val-au-Perche et l'antenne à Bellême.

Les services proposés sont :

- faciliter les contacts avec les administrations et les services publics
- accompagner les démarches administratives (démarches en ligne sur internet, obtenir un formulaire, ...)
- aider le suivi des dossiers.

L'espace France Service travaille avec des partenaires référents comme la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, la Caisse d'Assurance Retraite du Régime Général, la Mutualité Sociale agricole, la mission locale de L'Aigle / Mortagne au Perche, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et la Direction générale des Finances Publiques.

## France Services Val-au-Perche vous accueille :

**lundi** de 13h30 à 17h00

**mardi, jeudi et vendredi** de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**mercredi** de 8h45 à 12h - permanence téléphonique uniquement et ouvert au public de 13h30 à 17h00

### CONTACT :

02 37 49 61 88

[service.public@perchenormand.fr](mailto:service.public@perchenormand.fr)

3 rue de la Cidrerie - Le Theil

61 260 Val-au-Perche

## France Services de Bellême vous accueille :

**lundi, mardi et vendredi**

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**A partir du 6 novembre**

### CONTACT :

02 33 82 03 49

[msapbelleme@perchenormand.fr](mailto:msapbelleme@perchenormand.fr)

Place de la République

61 130 Bellême

# COURS INFORMATIQUES À SAINT-MARTIN



OYEZ, OYEZ  
Braves gens,

- Des problèmes avec votre ordinateur ?
- Des doutes sur la sécurité d'un email ?
- Trop de photos dans votre téléphone ?
- Impossible de se rappeler de votre mot de passe.

**Trouvez des réponses simples et concrètes avec un conseiller numérique de la Communauté de Communes.**



Des permanences **SANS RENDEZ-VOUS & GRATUITES** à la Mairie de St Martin

Vendredi 8 décembre  
Vendredi 22 décembre  
+ autres dates à définir

de 14 h à 16h00

Contact - 06 26 63 44 55 ou mairie de St Martin du Vx Bellême

# Services Utiles

Pour connaître la Pharmacie  
de garde la plus proche

Composez le  
**32 37**\*

ACCESSIBLE 24h/24h

\* Numéro Audiotel : 0,35 Euro TTC / min



Ou  
Consultez en ligne



[www.3237.fr](http://www.3237.fr)



RésosGardés  
3237



(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Rue des Cytises – 61130 Bellême

T. 02 33 83 07 93

mail : [siaep.perche.sud@orange.fr](mailto:siaep.perche.sud@orange.fr)

ouverture le matin de 8h30 à 12h



Electricité : Te61

(Territoire Energie)

5 rue Valazé – 61 000 Alençon

T. 02.33.32.83.13

mail : [energie61@te61.fr](mailto:energie61@te61.fr)

Site : [www.te61.fr](http://www.te61.fr)

Numéro dépannage EDF : 09.726.750.061



**altereo**  
eau et territoires durables

Le SIAEP du Perche Sud a retenu le  
cabinet Alteréo pour effectuer son  
étude patrimoniale

- Elle se déroulera de fin 2023 à fin 2025
- **Objectif** : Améliorer votre réseau d'eau potable



Véhicule qui sera présent sur le périmètre du syndicat du Perche Sud pendant la période de l'étude.

Pour tout renseignement complémentaire : veuillez contacter le syndicat du Perche Sud au 02.33.83.07.93



Déchets : SMIRTOM



(Syndicat Mixte Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères)

8 rue du Tribunal – 61400 Mortagne au Perche – T. 02.33.25.55.87

Email : [eco.tri@wanadoo.fr](mailto:eco.tri@wanadoo.fr) Site : [www.sirtompercheornais.com](http://www.sirtompercheornais.com)





# L'ÉTAT CIVIL



## Naissances

FOUCAULT Rémy	29-11-2022
BOULAY Ulysse	22-03-2023



## Décès

MEUNIER Jean-Claude	14-01-2023
BRIALY Micheline, épouse BARON	16-01-2023
DOURDOINE Gilbert	01-02-2023
GUILMIN Maurice	17-07-2023
GRANDJEAN Patricia épouse DOUDELET	26-10-2023
JOUBERT Martine épouse BOULAY	23-11-2023



## Mariages

DERIEUX Jean-Marc et THÉPIN Catherine	05-08-2023
De ROMANET de BEAUNE Augustin et LE MAIRE Sibylle	16-09-2023

# L'AGENDA - PROCHAINES MANIFESTATIONS



### 16 Décembre 2023

- Noël des enfants organisé par le comité des Fêtes à 15 h à la mairie

### 12 Janvier 2024

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes à la salle Roger Bellanger à 20h30

### 13 Janvier 2024

- Vœux de Monsieur le Maire à la salle Roger Bellanger à 17 h

### 09 Juin 2024

- Elections européennes



## – Informations pratiques –



### Location de la salle

(Tarifs été ou hiver)

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 150 - 170 €	1 journée 190 - 220 €
2 journées 220 - 250 €	2 journées 280 - 310 €

et 60 € par journée supplémentaire

### Horaires de la déchetterie

#### ➤ à Bellême et Colonard



#### Les horaires d'ouverture sont :

- pour la période d'été du 01/04 au 30/10 :  
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- pour la période d'hiver du 01/11 au 31/03 :  
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

### Cimetière

- Concession :  
Terrain, Colombarium, cavurne  
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €
- Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

### Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune  
50 € pour les habitants hors commune

## Comment nous contacter ?

### Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & PM sur RDV
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

### Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

[www.saintmartinduvieuxbelleme.fr](http://www.saintmartinduvieuxbelleme.fr)

et sur Facebook « Saint Martin du vieux Bellême »

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.



### Pour mémoire,

un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués

du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h,  
les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30,  
les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Nous vous demandons de respecter ces horaires.



## Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

## Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

